

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

décembre 2003

165



L'ACTUALITÉ

Responsabilités locales, le Sénat modifie le texte

Défendu par Patrick Devedjian, ministre des Libertés locales, le projet de loi relatif aux responsabilités locales a été voté en première lecture par les sénateurs.

Durant l'examen des 126 articles du texte* - du 28 octobre au 16 novembre, 472 amendements (sur les 1 313 initialement déposés), ont été adoptés. Pour sa part, l'AMF avait transmis au Sénat, en octobre, au Sénat une liste de 26 amendements visant à réaffirmer clairement dans le texte le rôle de la commune.

Pour l'AMF, il existe au moins un motif de satisfaction qui tient à l'adoption de 24 de ses amendements portant principalement sur l'intercommunalité. En premier lieu, un ajout important a été apporté à l'article 111 relatif au transfert de certains pouvoirs de police du maire. Dorénavant, lorsque les maires des communes membres d'un EPCI décident de transférer à son président tout ou partie de certaines attributions de pouvoir de police, "les arrêtés de police sont pris conjointement par le président de l'EPCI et le ou les maires des communes concernées". Autre avancée significative, obtenue par l'AMF cette fois dans les articles 113 et 125 bis : l'exclusion du Code des marchés publics des conventions de prestation et de mise à disposition des services passés entre les EPCI et leurs communes membres ("elles sont conclues, quel que soit leur montant, sans formalités préalables"). Par ailleurs, le 15 novembre, Daniel Hoefel, président de l'AMF et sénateur du Bas-Rhin, a fait adopter une disposition jugée,



par Patrick Devedjian lors du 86e Congrès de l'AMF, "symbolique et forte".

Ainsi, un nouvel article (99 A) précise que "les communes qui constituent le premier niveau d'administration publique et le premier échelon de proximité ont vocation à assurer, à égalité des droits avec la région et le département, les responsabilités qui doivent être exercées localement. Elles sont associées à l'élaboration des schémas ou des plans établis par la région ou le département. À leur demande ou à l'initiative de la région ou du département, elles peuvent participer à l'exercice de tout ou partie des compétences relevant de la responsabilité de l'une ou de l'autre de ces collectivités territoriales. Cette participation fait l'objet d'une convention qui en définit le contenu, les modalités et les conditions financières".

*Attention, ce texte est encore susceptible de modifications lors de son examen à l'Assemblée nationale, à compter du 26 janvier 2004.

Éditorial

La parole donnée



Le 86e congrès des maires et des Présidents de communautés a rassemblé cette année près de 10 000 participants, ce qui confirme le succès de ce grand rendez-vous annuel. Que celles

et ceux qui ont participé au bon déroulement de ces rencontres en soient remerciés !

Placé sous le signe de la deuxième étape de la décentralisation, le débat sur la place de la commune et les moyens financiers et humains a suscité beaucoup d'interrogations de la part des élus, les attentes étant nombreuses.

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales, voté en première lecture par le Sénat contient des mesures positives, souvent introduites par voie d'amendement, notamment celles concernant certaines compétences transférées aux groupements de communes. Néanmoins, l'AMF exprime des réserves sur de nombreux points qui méritent plus de clarté : les moyens financiers et humains, la mise en œuvre des conditions de la péréquation et l'organisation des services publics de proximité.

L'année qui nous sépare du prochain congrès nous mobilisera. L'AMF continuera de saisir toutes les occasions pour défendre avec fermeté et détermination la cause des maires et des Présidents de communautés au service de la commune et de nos concitoyens. Car faut-il le rappeler, la commune doit plus que jamais être consacrée comme le fondement irremplaçable de nos institutions.

Je tiens aussi à exprimer, au nom de l'AMF, notre solidarité pleine et entière envers les communes et les concitoyens frappés durement par les récentes inondations survenues dans le sud de la France. Les maires de France sont à leurs côtés dans l'épreuve douloureuse qu'ils traversent.

Daniel Hoefel

**Relations
CAF/Communes**

Lors du congrès, les maires ont surtout fait part des difficultés rencontrées dans la mise en place de la PSU qui sera généralisée à toutes les structures en 2005.

Consciente de ces difficultés, la CAF a présenté les aménagements qui seront apportés dès 2004 :

- les structures conventionnées dans le cadre de la PSU bénéficieront de 3 heures de concertation par an et par place,
- possibilité de procéder à un système de réservation par séquences horaires,
- si l'adoption de la PSU s'accompagne d'une baisse du montant des prestations de service, cette baisse sera convertie en heures.

Le détail de la PSU sera prochainement sur le site de l'AMF, www.amf.asso.fr

Transmission des données cadastrales et fiscales

Chaque année, les communes reçoivent gratuitement les matrices cadastrales et les rôles d'impôts locaux, sur papier ou sur micro-fiches (certaines les reçoivent par informatique, ce qui suppose cependant l'achat d'un logiciel de traitement de données).

L'administration mène une expérimentation consistant à transmettre ces données par CD-ROM. 154 communes et 5 EPCI ont été choisis pour tester ce produit. Ils devaient recevoir prochainement les rôles et la matrice 2003 sur CD-ROM, parallèlement à leur support habituel. Un premier bilan sera fait début 2004.

Signature de la Charte " Commune-Handicap "

Pour aider les maires dans leur réflexion et leurs actions en faveur des personnes handicapées de leur commune, la charte " Commune-Handicap " a été signée, le 30 octobre dernier, par le Président de l'AMF et les huit

de manifester, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement à donner à la personne handicapée sa place dans la cité, en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les



présidents des associations porte-parole du Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, en présence de Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

La charte " Commune-Handicap " vise à promouvoir l'intégration dans la cité des personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les associations locales. Cette charte est un document cadre qui propose aux communes

domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance - éducation, culture - sports - loisirs - vacances, vie à domicile, vie sociale.

Chaque commune ou intercommunalité est invitée à adapter la charte, en fonction de sa population, en définissant, en partenariat avec les associations locales, les objectifs qu'elle souhaite atteindre et en précisant les mesures pratiques qu'elle envisage de mettre en place.

La charte est téléchargeable sur le site www.amf.asso.fr

Moderniser la fonction publique territoriale

De nouvelles propositions de l'AMF, complétant celles d'octobre dernier, pour une fonction publique territoriale adaptée aux exigences et aux enjeux actuels ont été présentées aux participants lors du 86^e congrès. Elles portent d'abord sur les mesures propres à faciliter les recrutements, notamment par la mise en place d'un nouveau dispositif d'organisation des concours unifié et coordonné, qui serait plus efficace et aussi mieux connu des candidats potentiels.

Elles portent ensuite sur les moyens d'améliorer la formation, de favoriser les évolutions professionnelles, de motiver les agents. Elles soulignent l'intérêt, pour les recrutements et la gestion des carrières, de la reconnaissance des acquis de l'expérience, ce qui suppose des procédures fiables de validation. La mise en place d'une instance nationale des employeurs territoriaux, consultée notamment avant toute décision salariale, est également proposée.

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

- 20 décembre : Bas-Rhin ■ 17 janvier : Tam
- 31 janvier : Pyrénées-Atlantiques ■ 14 février : Somme ■ 27 février : Finistère.

Contrôle hiérarchisé de la dépense

La Direction générale de la comptabilité publique vient de faire le point sur la mise en place d'un contrôle hiérarchisé de la dépense.

Plus précisément, il ressort de l'expérimentation, menée sur une dizaine de départements depuis septembre 2002, un bilan positif qui conduit à l'élaboration d'un calendrier visant à la généralisation de ce nouveau contrôle.

Ce dispositif sera généralisé selon le calendrier suivant :

- pour les conseils régionaux et généraux, le contrôle hiérarchisé de la dépense sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2004 au plus tard,
- pour toutes les autres collectivités, le contrôle hiérarchisé sera mis en œuvre de façon progressive tout au long de l'année 2004, avec une date butoir fixée au 31 décembre 2004.

Ce nouveau contrôle de la dépense vient remplacer le contrôle exhaustif que le comptable effectue sur tous les mandats, au titre des articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique, par une méthode ciblée sur les mandats importants.

Le comptable procédera au contrôle complet des mandats à risques et enjeux importants, tandis que ceux considérés comme à risque faible seront contrôlés par sondage, en fonction d'un plan de contrôle tenant compte d'une part de recommandations nationales, d'autre part des spécificités de la commune à laquelle il va s'appliquer.

Les partenariats de l'AMF

Exposition Unicef

Le 86^e congrès des maires de France a accueilli cette année



une grande exposition Unicef sur deux thèmes forts.

— L'opération « Ville amie des enfants », en partenariat avec l'AMF, réunit désormais plus de 30 villes engagées en faveur des enfants, des jeunes et de la solidarité internationale.

— Les cinq priorités de l'Unicef d'ici à 2005 (éducation des filles, petite enfance, vaccination, lutte contre le SIDA, lutte contre la maltraitance).

Concours « les rubans du patrimoine »

Pour la dixième année consécutive, la Fédération française du bâtiment, l'AMF, Dexia Crédit

local et la Fondation du patrimoine lancent le concours « les rubans du patrimoine » dont le but est de récompenser les communes ayant entrepris des opérations de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les formulaires de candidature peuvent être demandés par courrier à la FFB – 33 avenue Kléber, 75784 Paris cedex 16 ou téléchargés sur le site www.batiportail.com. Les dossiers complets doivent être adressés à la FFB avant le 13 février 2004.

Concours Arc Nucléart

Ce concours, lancé en novembre 2001 par le CEA en partenariat avec l'AMF, a pour but d'offrir à des communes françaises la conservation-restauration d'œuvres en bois ou en cuir de leur patrimoine grâce aux techniques développées par l'atelier Arc Nucléart. Lors du 86^e Congrès, les prix de la deuxième édition du concours de sauvegarde du patrimoine ont été remis aux communes lauréates : Chabignac (19), Espalion (12), La Flèche (72) et Senonches (28).

Prix Territoria 2003

Organisés par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, présidé par Christian Poncelet, président du Sénat, Les Prix Territoria récompensent, chaque année, depuis 1987, les actions originales et transposables des communes, départements et régions, attachées à la qualité de la vie locale et à l'amélioration des services publics. Les critères de sélection de l'Observatoire Territoria étant le caractère innovant de la réalisation, ses possibilités



d'adaptation par d'autres collectivités et la bonne utilisation des deniers publics.

Parmi les 153 dossiers candidats, le Jury a attribué 15 Prix, remis le 5 novembre dernier au Sénat. *Contact : Marie-Christine Jung. Tél. 01 46 03 24 27.*

Territoria2000@aol.com

Sur l'agenda du président

- **29 OCTOBRE** : Rencontre avec : Michèle Pappalardo, présidente de l'Ademe ; François Pelletant, maire de Linas, président du Carrefour des communes ; Henri Proglia, président de VEOLIA
- **30 OCTOBRE** : Clôture du colloque transnational associant les villes françaises et allemandes dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées à Strasbourg
- **4 NOVEMBRE** : Entretien avec Mmes Villaudière et Simon-Marion, chargées par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'organiser une réflexion de synthèse sur la politique publique d'action humanitaire d'urgence
- **5 NOVEMBRE** : Remise des prix Territoria 2003 ; rencontre avec Jean-Paul Bailly, président de La Poste
- **12 NOVEMBRE** : Participation au colloque "Agriculteurs et collectivités territoriales, quels partenariats dans la gestion du foncier rural et périurbain" organisé par l'APCA et la Fédération nationale des SAFER
- **13 NOVEMBRE** : Intervention lors de l'assemblée générale de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur « Quel État à l'heure de la décentralisation »
- **17 AU 20 NOVEMBRE** : 86^e Congrès des maires et présidents de communautés de France à Paris
- **25 NOVEMBRE** : Ouverture du colloque de la Fédération française de la randonnée pédestre ; rencontre avec Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense
- **26 NOVEMBRE** : Audition par Bernard Stasi, missionné par le Premier Ministre, pour la création d'une autorité indépendante de lutte contre les discriminations ; entretien avec Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Ecologie).

Droits de reprographie dans les écoles primaires

Daniel Hoeffel, Président de l'AMF, a déposé dans le cadre du Projet de loi relatif aux responsabilités locales un amendement tendant à mettre à la charge de l'Etat les droits de reprographie des écoles primaires, afin de garantir l'équité entre les communes, les départements et les régions. Bien que cet amendement ait reçu l'accord unanime de la Commission des Lois du Sénat, il a été retiré en séance avec l'engagement du ministre délégué aux libertés locales, Patrick Devedjian, de créer une commission destinée à régler le problème et de « procéder à une harmonisation, préoccupation qui est légitime ».

Famille

C'est autour du thème de l'adolescence que le ministre délégué à la famille a engagé les travaux préparatoires à la prochaine Conférence de la famille. Trois groupes de réflexion sont mis en place et remettront leurs propositions fin février, sur les thèmes : 1. L'adolescence (projet personnel et engagements collectifs). 2. Sur les problématiques de santé liées à l'adolescence, 3. Adolescence, familles et loisirs.

Afin de vous représenter au sein de ces groupes, l'AMF souhaite recueillir vos observations, propositions ou témoignages d'actions engagées ou envisagées.

Carnet

Conseil national du tourisme : Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers-sur-Oise – 95 (titulaire) ; Gérard Morand, maire de Megève – 74 (suppléant)

L'AMF à Bruxelles a accueilli une forte délégation d'élus

Une trentaine d'élus locaux se sont rendus à Bruxelles, le 21 novembre, pour une journée de travail. La journée a débuté à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne avec une



intervention du conseiller en charge de la politique régionale, afin de discuter de l'avenir de la politique régionale et de l'élaboration de la position française. Le conseiller a noté par ailleurs que la consommation des fonds structurels s'est sensiblement améliorée en 2003. Les élus se sont ensuite rendus à l'antenne de l'AMF à Bruxelles. La réunion a été marquée par la présence d'élus locaux italiens, du Piémont, qui ont manifesté un vif intérêt en faveur d'une coopération avec leurs voisins des Alpes-Maritimes.

Après un exposé sur les motifs justifiant une représentation permanente de l'AMF à

Bruxelles et sur le travail de son représentant sur place, le directeur adjoint du cabinet du Commissaire Barnier, Ronald Hall est intervenu pour évoquer avec les maires les discussions en cours sur l'avenir de la politique régionale et les

difficultés rencontrées, en notant que les collectivités territoriales françaises pourraient encore, après 2006, disposer de fonds européens. L'exposé a notamment permis de prendre conscience des différents intérêts nationaux en jeu.

Dans l'après-midi, une représentante de la "Task Force Conférence intergouvernementale" du Secrétariat général de la Commission Européenne a, en dépit d'une actualité très chargée, pris le temps d'expliquer aux maires le projet constitutionnel et de présenter un état des lieux sur la Conférence intergouvernementale en cours. Le séjour à Bruxelles a également permis aux élus de la Guadeloupe de rencontrer des responsables de la direction de la politique régionale en charge des régions ultra-périphériques.

Coopération décentralisée

L'atelier sur la coopération décentralisée lors du 86^e congrès est une reconnaissance de l'action internationale des communes qui n'est plus un sujet marginal dans le quotidien des collectivités locales. Aujourd'hui, quand la société politique française s'interroge sur les desseins de l'altermondialisation, la démarche internationale des communes, qui peu à peu s'est généralisée, ne prend que plus de sens. C'est une nouvelle étape qui s'ouvre devant elles. Appui à la maîtrise d'ouvrage, actions économiques, formation, gestion administrative, échanges culturels, éducatifs ou humanitaires, mise en commun de savoir-faire: toutes les compétences locales peuvent être concernées par une politique internationale des communes françaises en direction de leurs homologues européennes, africaines, américaines ou asiatiques.

Ouverture sur le monde

Quant aux groupements intercommunaux, ils ont favorisé la multiplication des projets. "Si on veut aller plus loin, il faudra définir un nouveau partage des rôles" estime Jacques Auxiette, dans un souci de complémentarité, bien sûr, mais aussi d'autonomie." La naissance, en 2004, d'une association mondiale unique, "Cités et gouvernements locaux unis" - dont le siège sera à Barcelone - devrait faciliter cette évolution. Mieux structurée, l'action internationale des communes serait aussi un outil original pour "apprivoiser la mondialisation", thème dominant du récent Forum social européen. Son congrès fondateur, qui se déroulera à Paris, devrait déterminer très clairement la vocation des pouvoirs locaux à agir sur la scène internationale.

Spécial 86^e Congrès

De nombreuses délégations étrangères ont participé au 86^e Congrès. L'AMF a ainsi reçu :

- des représentants de l'Association des villes et communes allemandes
- M. Pedro Sabat Pietracaprina, président de l'Association chilienne des municipalités
- des élus de l'Union des maires de Wallonie ainsi que sa directrice Mme Louis-Marie Bataille
- M. Fabio Melilli, vice-président de l'Association des communes italiennes et Mme Maria Baroni, directeur IDEALI (représentation permanente des élus italiens à Bruxelles)
- M. Jean-Pierre Klein, président du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises, et M. Alphonse Cruchten, directeur
- M. Ondo Ndong, directeur général de la délégation du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM)
- M. Toshifumi Akimoto, président du Centre de formation des fonctionnaires des communes, ancien secrétaire général de l'Association des maires du Japon.

Commission constitutionnelle du Comité des régions

Juliette Soulabaille, maire de Corps-Nuds, membre du Comité des régions, membre du Comité directeur de l'AMF et de sa Commission Europe, a représenté l'AMF lors d'une réunion de la Commission constitutionnelle du Comité des régions sur la gouvernance européenne. Seules les associations nationales et européennes d'élus locaux représentatives avaient été invitées. Au nom de l'AMF, Mme Soulabaille a notamment exprimé le souhait d'un travail en commun plus étroit entre le Comité des régions, organe consultatif de l'Union européenne, et les associations nationales d'élus.

Bilan. Antoine Rufenacht, maire du Havre et président de la Commission Europe de l'AMF a présenté les actions européennes de l'Association pendant le 86^e Congrès des maires. *Discours disponible sur www.amf.asso.fr*

Responsabilités locales

Principales modifications du titre XI après une première lecture au Sénat

Lors des débats au Sénat, les dispositions* du projet de loi relatif aux responsabilités locales consacrées à l'intercommunalité ont fait l'objet de modifications et d'avancées, dont certaines sont issues d'amendements proposés par l'Association des Maires de France.

Elles visent principalement à :

■ Étendre certains dispositifs à toutes les catégories d'EPCI ou aux syndicats mixtes.

On retiendra essentiellement la suppression des conditions démographiques permettant aux communautés de communes de conventionner avec l'Etat en matière d'aide à la pierre, l'extension de la procédure de transformation des syndicats intercommunaux en communauté d'agglomération, la possibilité d'adhésion des syndicats mixtes à d'autres syndicats mixtes « ouverts » ou la faculté de mettre à disposition des services « partagés » entre syndicat mixte associant exclusivement des collectivités locales ou des EPCI et ses membres.

■ Préciser et assouplir les relations entre communes et communauté.

Ainsi, il a été indiqué que l'établissement de conventions de mise à disposition de service et de contrats de prestations de services, passées entre une communauté et ses membres, est réalisée sans formalités préalables. De plus, différents assouplissements ont été introduits afin de faciliter le versement des fonds de concours entre les communautés et leurs membres et d'encou-

rager les partages de fiscalité. On retiendra également la modification de la procédure d'extension de périmètre des EPCI soumise désormais à majorité qualifiée, la détermination de l'intérêt communautaire de la compétence « action développement économique » des communautés de communes éligibles à la dotation d'intercommunalité bonifiée et la nécessité, dans le cadre d'une modification de la répartition des sièges, de l'accord du conseil communautaire en sus de celui des conseils municipaux des communes membres. On relèvera les conditions de fixation de l'attribution de compensation : possibilité de fixer librement, et à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres, son montant et les conditions de sa révision.

■ Renforcer les structures intercommunales : Sur ce point les modifications apportées par le Sénat tendent à permettre le transfert ou la restitution aux communes dès la première année des compétences facultatives des EPCI appelés à fusionner ; à imposer à toutes les communautés l'obligation de déterminer l'intérêt communautaire de leurs compétences dans un délai de deux ans pour les nouveaux transferts et d'un an pour les transferts déjà effectués. Enfin, les sénateurs ont souhaité encadrer les conditions d'exercice du pouvoir de police du maire par le président de communauté : arrêté conjoint et faculté de remettre en cause ce transfert à tout moment.

* Attention, ces dispositions sont encore susceptibles de modifications.

Réunion de la Commission Intercommunalité

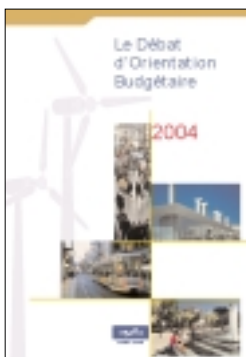
La Commission Intercommunalité de l'AMF se réunira le 14 janvier 2003 afin d'examiner les principales dispositions du titre IX du projet de loi relatif aux responsabilités locales adoptées en première lecture au Sénat le 15 octobre 2003 et de débattre des propositions que pourraient formuler l'AMF avant l'examen de ce texte devant l'Assemblée Nationale, prévu le 27 janvier prochain. Ainsi seront notamment mis à l'ordre du jour : les conditions du transfert du pouvoir de police du maire au président de communauté, le régime de la dotation de solidarité communautaire et des fonds concours, celui des conventions de prestation de services des communautés de communes, l'institution d'un mode de coopération souple entre EPCI.

Renseignements : 01 44 18 51 90.

Développement économique, rôle et construction des systèmes de veille

S'inscrivant dans la continuité des journées d'échanges organisées par l'AMF et ETD - Entreprise Territoire et Développement - sur le thème du développement économique et du rôle des communautés, un nouveau cycle de rencontres est prévu en 2004 afin d'aider les élus et les responsables du développement économique des communautés à analyser et construire un système de veille économique sur leur territoire. L'objectif est de diffuser des préconisations et des recommandations sur la mise en place et l'action de ces cellules, à travers le suivi de certains territoires.

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2004



Retrouvez pour les abonnés du site www.dexia-clf.fr dans la partie " Le monde local - Villes et Communes ", le Débat d'Orientation Budgétaire 2004.

Ce document comprend :

- un rappel des objectifs et obligations légales du DOB,
- des perspectives économiques pour 2004,
- un point sur la loi de finances de 2004,
- un point sur le projet de loi relatif aux responsabilités locales,
- un calendrier des principales normes à respecter.

Mais aussi, des données sur :

- les références budgétaires et fiscales de votre région,
- des chiffres clés sur le développement de l'intercommunalité.

Pour vous abonner, contactez votre correspondant à Dexia Crédit Local (prenom.nom@clf-dexia.com)

DEXIA
Crédit Local
Partenaire de l'Association des Maires de France

Section de commune



Suppression – Arrêté préfectoral – Electeurs

– Consultation

(Cour administrative d'Appel de Lyon, 13 mai 2002, commune de Coltines, ministre de l'Intérieur c/ Delrieu et autres, req n° 98LY01781)

Aux termes de l'article L. 2411-11 du code général des collectivités territoriales : " le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section est prononcé par le préfet sur demande conjointe du conseil municipal et de la commission syndicale se prononçant à la majorité des deux tiers de ses membres ou, si la commission syndicale n'a pas été constituée, sur demande conjointe du conseil municipal et des deux tiers des électeurs de la section (...) les ayant droit qui en font la demande reçoivent une indemnité à la charge de la commune... ". Par l'arrêté litigieux du 9 avril 1996 le préfet a prononcé le transfert de propriété à titre gratuit à la commune de Coltines de la totalité des terrains appartenant à la section du Bourg-Chassagne-Fraissinette pour une superficie de 210 hec-

tares au vu d'une délibération du conseil municipal en date du 29 février 1996 et d'une demande de 169 des 208 électeurs de la section, ladite demande de 169 électeurs est formalisée sur des feuilles d'émargement sur lesquelles lesdits électeurs ont successivement, à la suite les uns des autres, porté leurs noms, prénoms, dates et lieux de naissance et domiciles, la mention " oui " au droit d'une seule colonne intitulée " oui pour le transfert " et leurs signatures ; Les requérants soutiennent que la présentation de ces documents n'était pas de nature à informer exactement les électeurs sur la portée du transfert auquel ils donnaient leur accord. Si la commune expose que plusieurs réunions d'information avaient eu lieu auparavant, il résulte de l'instruction que ces réunions, organisées à l'intention des agriculteurs concernés et non de l'ensemble des électeurs, ont eu essentiellement pour objet d'évoquer un " transfert " du mode de gestion substituant des attributions de lots par bail à ferme ou convention pluriannuelle au système auparavant en vigueur des " bons d'estive ". La commune n'allègue pas que l'ensemble des électeurs

aurait, avant d'être invité à se prononcer, disposé d'une autre source d'information précisant en particulier que le transfert envisagé impliquait disparition de la section. La commune ne donne par ailleurs aucune indication sur les conditions matérielles précises dans lesquelles les feuilles d'émargement ont été présentées pour signature aux intéressés. Dans ces conditions, et en admettant même, comme le soutient la commune, que les feuilles d'émargement auraient été accompagnées de la liste des parcelles concernées avec leurs références cadastrales, cette liste étant précédée de la mention " nous, électeurs de la section demandons le transfert à titre gratuit à la commune des parcelles suivantes ", les électeurs de la section ne sauraient, à défaut d'avoir reçu une information claire et dépourvue d'ambiguïté, être regardés comme ayant exprimé une demande en toute connaissance de cause. Par suite, et même si les signatures obtenues correspondent à une forte majorité, l'arrêté du préfet du 9 avril 1996 intervenu au vu d'une demande irrégulièrement recueillie, est entaché d'illégalité. ■

infos pratiques

Bilan du Congrès

Les discours prononcés du lundi 17 au jeudi 20 novembre, les lettres résumant les ateliers et tables rondes ainsi que la résolution générale du 86e congrès des maires et présidents de communautés de France sont disponibles sur le site internet de l'AMF, www.amf.asso.fr. Le numéro de décembre 2003 de la revue *Maires de France* est un numéro spécial consacré exclusivement au Congrès.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : + 1,5 %

En l'état actuel du projet de loi de finances pour 2004, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition s'établit à 1,015 (soit une hausse de 1,5 %). Ce coefficient concerne les propriétés non industrielles et industrielles ne relevant pas de la méthode d'évaluation comptable.

MAIRES DE FRANCE 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Leonelli - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : CPI - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 165. **N° de commission paritaire** : 58714.

Crédit photographique : © Sénat ; p. 1

Agenda

17 décembre 2003

Groupe de travail TIC

18 décembre 2003

Commission Europe

14 janvier 2004

- Commission intercommunalité
- Commission Cohésion sociale
- Groupe de travail Prévention spécialisée

15 janvier 2004

Bureau

4 mars 2004

Bureau et Comité directeur



Au sommaire du n° 166 de janvier 2004

Actualité : Gros plan sur le projet de loi Responsabilités locales

- La loi de finances 2004
- Une enquête AMF auprès d'un groupe d'élus sur l'avenir des finances et de la fiscalité locales
- Quel financement pour les transports en commun ?

Intercommunalité : L'implication des communautés locales dans l'opération Lille 2004

Dossier : Économies d'énergie : les secteurs et les méthodes qui donnent des résultats

Pratique : La gestion des paysages

MAIRE
info

www.amf.asso.fr

de l'information en ligne
du lundi au vendredi, toute
l'actualité communale
et intercommunale.

Abonnement gratuit

Déjà 10 000 abonnés